

Document 1 de 1



La Semaine Juridique Edition Générale n° 24, 16 Juin 2014, 674

À Propos Médiation, la famille en jeu

Médiation

Sommaire

Créé en février dernier, le cabinet lyonnais *À Propos Médiation* réunit deux associées engagées dans la voie de la médiation autour des conflits familiaux. Un procédé encore méconnu dont la préoccupation centrale demeure l'intérêt des enfants.

Incontournable au Canada, la médiation familiale a fait son entrée dans le paysage juridique français voilà une dizaine d'années. Sous l'impulsion de la ministre de la Famille d'alors, Ségolène Royal, ce processus de gestion des conflits entré dans le Code de la famille en 2002 et un diplôme d'État apparaissait en 2003. Aujourd'hui proposé par des associations et des cabinets dans tout l'Hexagone, il demeure méconnu des citoyens et diversement représenté dans les tribunaux, à la différence de la médiation judiciaire et de la conciliation. « Une avancée concrète serait de proposer la médiation familiale à toutes les familles qui viennent au tribunal pour un divorce », estime Patricia Le Goff, cofondatrice du cabinet *À Propos Médiation*, « le premier cabinet privé de médiation familiale à Lyon ». C'est en tout cas ce que la linguiste de formation et ex-agent de Médecins du monde spécialisée dans l'adoption internationale espère de la future loi sur la famille dont un premier volet devrait être voté ce mois-ci. « C'est présenté par le Gouvernement comme un moyen de désengorger les tribunaux alors qu'il s'agit surtout de rendre responsables les individus par rapport à leurs conflits », prévient la médiatrice qui déplore l'absence de fonds publics prévus en cas d'avancée en matière de médiation familiale.

Dans le tandem formé en février dernier au sein du cabinet, Véronique Ginisty-Izoard, la brune, se présente comme juriste de formation. Plasticienne passée par l'art-thérapie pour « enfants en difficultés », elle a perçu dans la médiation familiale le moyen d'agir « en amont, notamment au moment de la séparation ». « Le coeur du métier concerne les conflits de divorce avec enfants », assure-t-elle. « Mais cela concerne toutes les situations où le dialogue est rompu : conflit entre parents et ados, entre grands-parents et petits-enfants ». Les deux femmes se positionnent comme des partenaires de la justice : « le juge n'est pas là pour gérer la vie quotidienne des gens. La médiation permet de résoudre des choses très concrètes comme la garde des enfants pendant les vacances ». Mais pas seulement. *À Propos Médiation* propose un espace neutre et l'écoute d'un tiers qui aiguille les parties pour renouer le dialogue et trouver par elles-mêmes solutions et réponses. « C'est une idée différente de la société et des individus. Il s'agit de les rendre responsables et non assistés », insiste Véronique. « Même dans les divorces par consentement mutuel, il y en a toujours un qui considère qu'il a obéi à l'autre. Certains viennent nous voir après le divorce », confient-elles, persuadées que le conflit « peut être une chance : celle de pouvoir changer ». Formées à la psychologie, au droit et aux problématiques sociales dans le cadre d'un cursus en trois ans, les médiatrices reconnaissent que leur position pâtit d'un défaut de notoriété : « on se demande si nous sommes des psychologues, des assistantes sociales, des conseillers ».

Bientôt référencées par le TGI de Lyon, Patricia Le Goff et Véronique Ginisty-Izoard souhaitent faire entendre leur voix. Au tribunal, elles espèrent s'intégrer au planning des permanences, ouvertes ici seulement aux associations de médiation familiale. Et de pointer l'initiative lancée par le Gouvernement à Arras et à Bordeaux où chaque couple en instance de divorce a l'obligation d'assister à un rendez-vous d'information sur l'intérêt de ce processus. Une expérimentation qui n'a pas encore fait ses preuves. Certains avocats s'opposent déjà à l'extension de la médiation familiale, en amont des procédures tout du moins, par peur de voir mis à mal l'équilibre juridique des parties. La loi sur la famille, si elle voit le jour, devrait apporter sur ces points quelques réponses.

Anaïs Coignac